

ARRÊTÉ DU MAIRE

Secrétariat Général

AJE

Arrêté n° ARR_2023_013

Objet : Démission d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2020 fixant à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS,
VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL_2020_022 du 25 juin 2020 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS,
VU l'arrêté n° ARR_2020_113 du 30 juin 2020 nommant les membres du Conseil d'Administration du CCAS,
VU l'arrêté n° ARR_2020_209 du 23 novembre 2020 nommant un membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS,
VU l'arrêté n° ARR_2022_119 du 16 juin 2022 nommant un membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS,
VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL_2022_033 en date du 26 septembre 2022 désignant un représentant au sein du Conseil d'Administration du CCAS,
VU le courrier de Monsieur Daniel LE METAYER du 2 décembre 2022 présentant sa démission au 1^{er} janvier 2023,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Daniel LE METAYER est considéré comme démissionnaire du Conseil d'Administration du Conseil Communal d'Action Sociale.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à la personne concernée.

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 20/01/2023

Reçu en préfecture le 20/01/2023

Publié le

SLOW

ID : 091-219104791-20230120-ARR_2023_013-AR